



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 26/07
AU CONSEIL COMMUNAL

**DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE
FR. 183'000.- EN AUGMENTATION DU CRÉDIT DE
FR. 1'576'000.- (PRÉAVIS 78/06) QUI LE PORTE À
FR. 1'759'000.- EN VUE DE LA CRÉATION D'UN
BÂTIMENT POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE ET
L'AMÉNAGEMENT FINAL DU PARKING**

ANDRÉ FISCHER, MUNICIPAL RESPONSABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans sa séance du 26 septembre 2006, le Conseil communal de Prangins a accordé, par le préavis municipal No 78/06, un crédit de Fr. 1'576'000.-- en vue de la création d'un bâtiment pour le service de la voirie et l'aménagement final du parking.

La commission ad hoc a émis des remarques dont la Municipalité a tenu compte dans la mesure du possible. Un choix fondamental fut le genre de chauffage, prévu initialement au gaz. La Municipalité, tout comme la commission, était favorable au passage à un chauffage à bois. Les membres du Conseil communal se sont ralliés au choix de ce système de chauffage, sans toutefois amender le préavis du montant de la plus-value supposée.

2. Chauffage

S'il est vrai que les Services Industriels (SI) de Nyon n'ont pas fourni de garantie quant à l'amenée du gaz sur le site, l'alimentation du chauffage au gaz aurait pu être assurée, dans une phase transitoire, par une citerne de gaz propane.

C'est la volonté politique de la Municipalité de s'affranchir des énergies fossiles qui est à l'origine du changement de la source d'énergie. L'option fut validée par l'étude des ingénieurs et soutenue par les membres de la commission et du Conseil communal.

Le choix du bois a obligé la modification des plans initiaux, tels que présentés avec le préavis 78/06. La chaufferie a été déplacée au rez-de-chaussée, le local de stockage étant attenant. Ce local se trouvant à l'intérieur, il doit impérativement respecter les normes anti-feu REI60 de l'ECA.

Normalement, la chaufferie est construite en sous-sol, pour faciliter l'alimentation en bois du local de stockage. Pour des raisons de coût, nous y avons renoncé.

3. Locaux et équipements

Selon le vœu de la commission, un deuxième vestiaire a été créé pour permettre l'engagement de personnel féminin dans le futur, ce qui implique quelques coûts supplémentaires (cloisons, équipements sanitaires).

4. Réfection des places de parc et marquages

Entre les différents îlots du parking actuel, il existe des variations de niveau assez marquées. La création d'une surface plane est chiffrée à Fr. 137'900.--. Néanmoins, si les surfaces ne devaient pas être nivelées, une économie de Fr. 46'300.-- pourrait être réalisée. Toutefois,

hormis l'aspect visuel, le choix de la variante plus économique entraînerait les inconvénients suivants:

- Des dénivelés d'environ 5 cm de hauteur sur 30 cm de largeur.
- Une évacuation de l'eau plus irrégulière.
- Les multiples reprises créent des joints dans les zones retouchées, favorisant des infiltrations et des dégâts dus au gel.
- Un déneigement plus difficile.
- Des risques pour les piétons, surtout de nuit (glissades, entorses).

5. Descriptif des plus-values

La description des plus-values correspond à la situation réelle connue à ce jour.

5.1. Chauffage

Les surcoûts provenant du choix de l'énergie ont été couverts par le crédit accordé, pour des raisons de délais. Les travaux sont adjudés, exécutés ou, en commande. Ils se montent à :

Maçonnerie (chaufferie et local de stockage)	Fr.	10'760.--
Chauffage (chaudière et alimentation)	Fr.	31'204.--
Honoraires d'architecte (modification des plans)	Fr.	9'684.--
Honoraires de l'ingénieur en chauffage	Fr.	16'140.--
Total TTC	Fr.	67'788.--

5.2. Réfection des places de parc et marquages

Le problème est expliqué au point 4 du présent document. Le préavis prévoyait une somme de Fr. 37'600.-- (TTC) pour la démolition du hangar et Fr. 46'300.-- pour la réfection des places de parcs. Le hangar étant repris par un particulier, la démolition du soubassement en béton est budgétée à Fr. 19'400.--. Ce montant est compris dans les soumissions rentrées. La plus value est estimée à :

Réfection places après démolition, selon soumissions rentrées	Fr.	137'900.--
Démolition soubassement ancienne voirie, selon préavis	Fr.	- 19'400.--
Réfection place après démolition, selon préavis	Fr.	- 46'200.--
Différence TTC	Fr.	72'300.--

5.3. Clôture et portail

Pour sécuriser le périmètre de la voirie, une clôture et un portail sont prévus.

Coût probable	Fr.	24'000.--
---------------	------------	------------------

5.4. Trottoir

Les piétons se rendant à Promenthoux empruntent actuellement la route au lieu du passage aménagé à cet effet. De ce fait, ils sont exposés aux dangers de la circulation, à un endroit où la visibilité pour les automobilistes est mauvaise.

Coût probable

Fr. 18'000.--

5.5. Récapitulatif et crédit demandé

Total 5.1.	Fr. 67'788.--
Total 5.2.	Fr. 72'300.--
Total 5.3.	Fr. 24'000.--
Total 5.4.	Fr. 18'000.--
Total	Fr. 182'088.--
TOTAL GENERAL TTC , arrondi à	Fr. 183'000.--

Remarque :

A l'exception des aménagements extérieurs et du parking, les travaux sont adjugés, y compris le chauffage à bois. Quelques modifications mineures au projet initial ont été acceptées, telles que provisions pour arrosage automatique, etc.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 26/07 concernant la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 183'000.--, en augmentation du crédit de Fr. 1'576'000.-- (préavis No 78/06) qui le porte à Fr. 1'759'000.--, en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la voirie et l'aménagement final du parking,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 26/07 concernant la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 183'000.--, en augmentation du crédit de Fr. 1'576'000.-- (préavis No 78/06) qui le porte à Fr. 1'759'000.--, en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la voirie et l'aménagement final du parking,
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 183'000.-- pour la réalisation des travaux en question,
- 3) d'accorder un crédit de Fr. 1'759'000.-- pour la réalisation de l'ouvrage, dont Fr. 76'400.-- à imputer sur le préavis 87/89 pour l'aménagement final du parking et Fr. 1'682'600.-- concernant le préavis 78/06 en vue de la création d'un bâtiment pour le service de voirie,
- 4) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 5) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 56'087.--, par année, calculé sur Fr. 1'682'600.--, au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 octobre 2007, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer

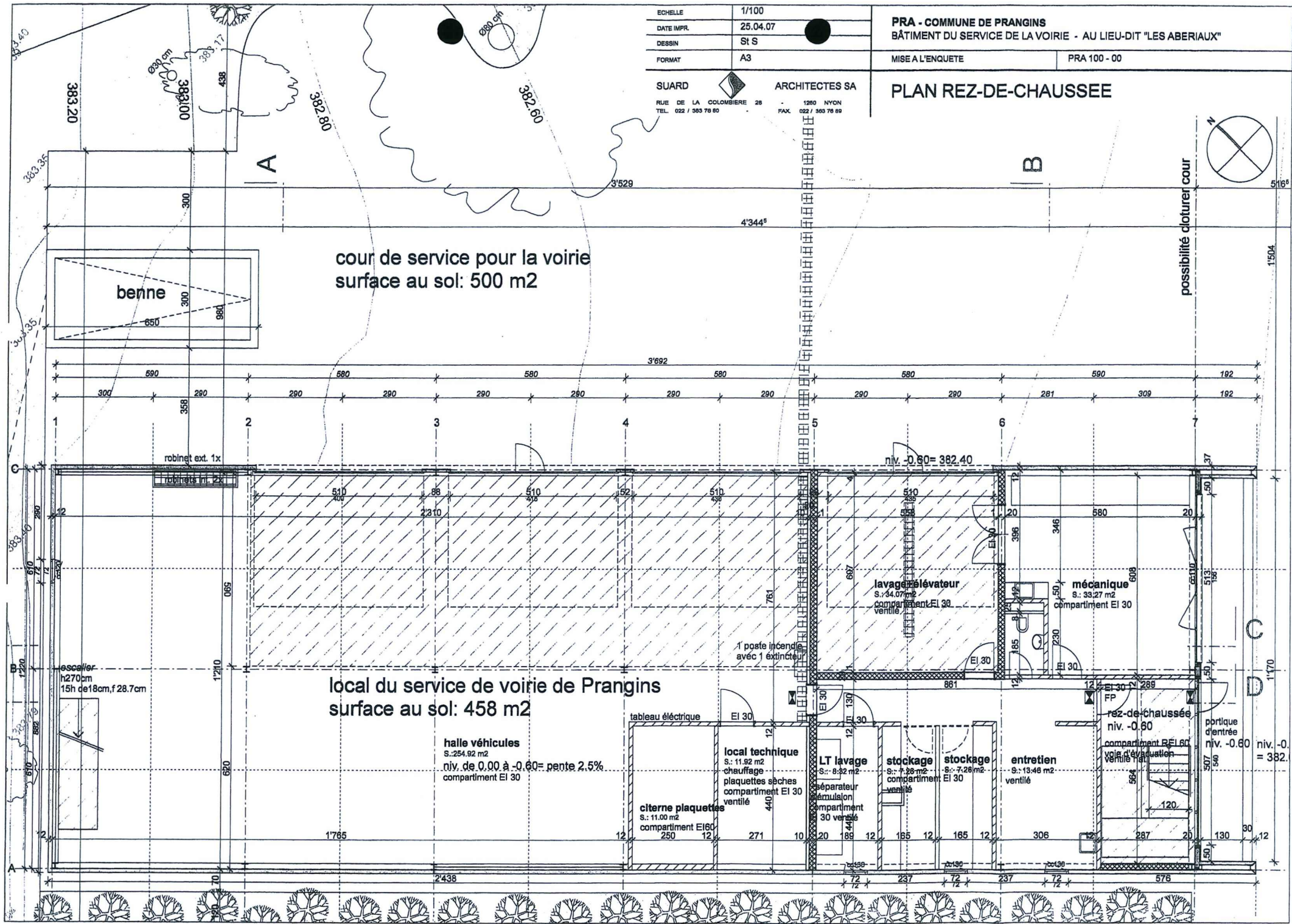
Annexe : 1 jeu de plans.

ECHELLE	1/100
DATE IMPR.	25.04.07
DESSIN	St S
FORMAT	A3
SUARD	ARCHITECTES SA
RUE DE LA COLOMBIERE 28	1290 NYON
TEL. 022 / 363 76 80	FAX. 022 / 363 76 80

PRA - COMMUNE DE PRANGINS
BÂTIMENT DU SERVICE DE LA VOIRIE - AU LIEU-DIT "LES ABERIAUX"

MISE A L'ENQUETE PRA 100 - 00

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE



cour de service pour la voirie
 surface au sol: 500 m²

local du service de voirie de Prangins
 surface au sol: 458 m²

halle véhicules
 S.: 254,92 m²
 niv. de 0.00 à -0.60 = pente 2.5%
 compartiment EI 30

local technique
 S.: 11,92 m²
 chauffage
 plaquettes sèches
 compartiment EI 30
 ventilé

citerne plaquettes
 S.: 11,00 m²
 compartiment EI60
 ventilé

LT lavage
 S.: 8,32 m²
 séparateur émulsion
 compartiment
 30 ventilé

stockage
 S.: 7,28 m²
 compartiment EI 30
 ventilé

stockage
 S.: 7,28 m²
 compartiment EI 30
 ventilé

entretien
 S.: 13,48 m²
 ventilé

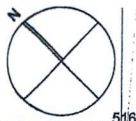
lavage élévateur
 S.: 34,07 m²
 compartiment EI 30
 ventilé

mécanique
 S.: 33,27 m²
 compartiment EI 30

rez-de-chaussée
 niv. -0.60
 compartiment REI 60
 voie d'évacuation
 ventilé

portique d'entrée
 niv. -0.60
 niv. -0.60 = 382.

possibilité clôturer cour



1504

1170

382.

ECHELLE	1/100
DATE IMPR.	25.04.07
DESSIN	St S
FORMAT	A3
SUARD	ARCHITECTES SA
RUE DE LA COLOMBIERE 28 TEL. 022 / 363 78 80	1200 NYON FAX. 022 / 363 78 88

PRA - COMMUNE DE PRANGINS
BÂTIMENT DU SERVICE DE LA VOIRIE - AU LIEU-DIT "LES ABERIAUX"

MISE A L'ENQUETE PRA 100 - 01

PLAN ETAGE

